

Le P'tit Finésien

Mairie

Tél. : **02.99.69.70.52** - Fax : 02.99.69.66.25

Courriel : feins@orange.fr

Site Internet : www.feins.fr

Ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30 - 12h

Mercredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

Samedi : 9h - 11h30

Permanences

Maire & Adjointes : sur rendez-vous



Services d'urgence

Médecin de garde - SAMU : **15** – Pompiers : **18** – Gendarmerie : **17**

Services de garde

Pharmacies :

Composer le 32 37 - Service payant (0,24 € la mn d'un poste fixe)

Vétérinaires :

Cabinet vétérinaire Sens de Bretagne - Tél. : 02.99.39.51.26



INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 24 avril 2015

MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La municipalité, en association avec l'école Pierre-Marie Chollet, les écoles et les collèges de la Communauté de Communes, et l'Association des Parents d'Élèves, va organiser l'élection d'un Conseil Municipal des Jeunes pour les enfants résidant à FEINS et fréquentant les classes de CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e et 5^e.

Le calendrier est le suivant :

- Présentation aux enfants scolarisés à l'extérieur de FEINS le **4 avril de 11 h à 12 h**
- Réunions de préparation les **9 et 10 avril de 16 h à 17 h** (pour les candidats école de FEINS) et **de 18 h à 19 h** (pour les candidats écoles et collèges extérieurs)
- **Dépôt des candidatures le 30 avril 2015 à 12 h**
- **Elections et dépouillement le 22 mai 2015 de 16 à 19 h** (restaurant scolaire)
- **Première réunion le samedi 30 mai de 10 h à 11 h** (Commissions)
- **Deuxième réunion le samedi 6 juin de 10 h à 11 h** (Election du Maire)



L'objectif est que le Conseil Municipal des Jeunes démarre son fonctionnement dès la rentrée scolaire 2015/2016.

ALSH GRANDES VACANCES

En partenariat avec la commune d'ANDOUILLÉ-NEUVILLE et Familles Rurales, le Centre de Loisirs d'ANDOUILLÉ-NEUVILLE sera ouvert aux enfants de FEINS durant les vacances d'été, du **6 juillet au 22 août 2015**.

Les inscriptions se font au Centre de Loisirs d'ANODUILLÉ-NEUVILLE les :

- **Samedi 6 juin 2015 matin et Samedi 13 juin 2015 matin**

D'autre part, une présentation de l'équipe et des programmes sera faite le

Vendredi 12 juin à 18 h

Chaque famille devra compléter :

- **Une fiche famille par foyer**
- **Une fiche sanitaire par enfant**

Ces documents sont à télécharger sur le site :

<http://www.clshandouilleneuveville.sitew.com/#Accueil.A>

Les inscriptions se font pour tout l'été, pas de possibilité en cours de vacances après les 6 et 13 juin (pour des raisons d'organisation et de recrutement des animateurs).

Pour toute info supplémentaire, vous pouvez contacter Yann CLEC'H au 06 46 07 19 93.



TERRE GRAVATS



La Mairie donne environ 400 m³ de terre et gravats (pour remblai uniquement).
Le transport reste à la charge de l'intéressé.

Contactez le **02 99 69 70 52**



PAYS d'AUBIGNÉ

Pays d'Aubigné : Location de vélos électriques



Le Pays d'Aubigné propose un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) destiné aux habitants du Pays d'Aubigné. 6 vélos sont proposés à la location pour des moyennes et longues durées allant de 1 mois à 1 an. L'accès au service nécessite la signature d'un contrat de location et d'un règlement.

Tarifs : - 1 mois : 30 € - 3 mois : 75 € - 6 mois : 135 € - 1 an : 250 €

Renseignez-vous auprès de la CC du Pays d'Aubigné au 02 99 55 69 80 ou par mail à deplacements@pays-aubigne.fr.

INFOS DIVERSES

ARCHITECTE CONSEIL

Une permanence de l'architecte conseil, Mr Yves-Michel FRESNEAU, aura lieu le

Jeudi 16 avril 2015 le matin.



Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

Tél. : **02 99 55 20 23.**

MISSION LOCALE

Permanence de St AUBIN d'AUBIGNE

Place des Halles – 02 99 55 42 42

Les mardis 7 et 21 avril de 14 h à 17 h

Les mercredis 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 avril de 9 h à 12 h

Les jeudis 2, 16 et 29 avril de 9 h à 12 h



Permanence de MONTREUIL sur ILLE

19 Avenue Alexis Rey – 02 99 55 42 42

Les vendredis 10 et 27 avril de 9 h à 12 h

Permanence de SENS de BRETAGNE

9 Place de la Mairie – 02 99 39 51 33

Les jeudis 2, 16 et 28 avril de 14 h à 17 h

SMICTOM d'ILLE ET RANCE

Déchèteries : passage à l'heure d'été au 30 mars 2015

A compter du lundi 30 mars 2015, les déchèteries de Combourg, Montreuil-sur-Ille, Romillé et Tinténiac passent à l'heure d'été avec une fermeture à 18h le soir au lieu de 17h :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Combourg	9h/12h 14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h
Montreuil-sur-Ille	14h/18h	Fermé	14h/18h	Fermé	14h/18h	9h/12h 14h/18h
Romillé	14h/18h	14h/18h	9h/12h 14h/18h	Fermé	14h/18h	9h/12h 14h/18h
Tinténiac	14h/18h	14h/18h	14h/18h	14h/18h	9h/12h 14h/18h	9h/12h 14h/18h



INFORMATIONS ASSOCIATIVES

NOCT'EN BULLES

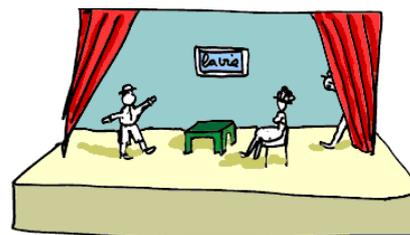
Nouveauté 2016

Vous avez entre 12 et 17 ans ? Vous aimez le théâtre ?
Alors rejoignez-nous sur les planches...afin de jouer votre pièce en 1^{ère} partie
du show annuel !

Les répétitions auront lieu les samedis matins.

Contactez Isabelle au 06 86 93 86 53 ou Nathalie au 06 98 00 19 37.

Mais aussi... Côté adultes, si vous souhaitez vous joindre à nous, contactez
Christiane au 06 77 22 16 66 **avant le 15 mai 2015.**



COMITÉ DES FÊTES

Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Mercredi 29 avril à 20H30 à la salle des fêtes

Seront présentés le bilan moral et financier ainsi que les projets à venir.
Election du bureau.

Nous invitons tous les Finésiens à nous rejoindre et vous attendons nombreux.



APE Récré pour Tous

Carna'Pâques

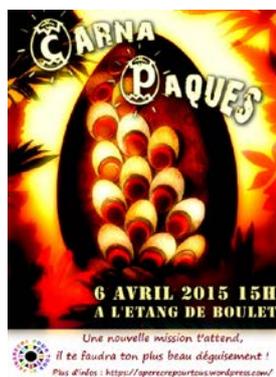
Organisé par l'APE Récré Pour Tous

La poule, le lapin et les cloches se disputent le gros œuf de Pâques depuis toujours ! Le vieux sage de l'étang, exaspéré, a cadenassé l'œuf, puis à mis les clefs dans sa boîte magique, fermée par 8 formules magiques... mais le vieux sage est vieux... sa mémoire fait défaut !

Et le voilà bien embêté, Pâques arrive et il a besoin d'aide pour retrouver les formules magiques, que l'on ne peut trouver que dans un autre monde, celui du pays imaginaire... Il ouvrira donc une faille spatio-temporelle :

Le Lundi 6 avril 2015 – 15h - A l'étang du Boulet

Pour traverser cette faille dans le monde imaginaire, il faut être déguisé... bien entendu... Plus en savoir plus sur l'événement et l'APE : <https://aperecrepourtous.wordpress.com/>



RAPPEL UTILISATIONS PESTICIDES

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

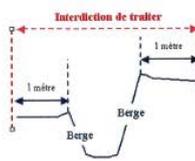
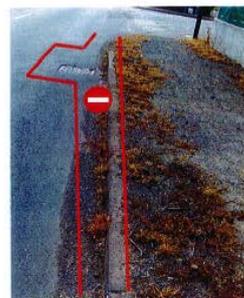
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU
figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e.
Consultez l'étiquette car la distance peut
être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA
BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUIT, FORAGES ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,
ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS
D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2015

Le vingt-sept février deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Absente excusée : Mme HUET donne pouvoir à Mme LEGRY

Secrétaire de séance : Mme NOLLET – LE BOHEC

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2015.

Point supplémentaire à l'ordre du jour : avenant n° 1 au marché de gros œuvre – démolitions (5ème classe)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

I – PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre des agents promus/promouvables, un agent de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade.

Ouverture d'un poste d'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent des services techniques est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2015, après validation de la CAP du Centre de gestion en date du 27 janvier 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de nommer cet agent au 1^{er} janvier 2015, demande d'ouvrir un poste d'Agent de maîtrise et de fermer le poste d'adjoint Technique Principal Territorial de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide,

-- d'ouvrir un poste d'Agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2015 d'une durée de 35/35^{ème}.

- de fermer le poste d'Adjoint Technique Principal Territorial de 2ème classe des services techniques d'une durée de 35/35^{ème} lors de la nomination au grade supérieur.

II – SDE 35 : CONVENTION SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGES NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES »

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal d'une mise en place d'un transfert de la compétence « infrastructures de charges pour véhicules électriques ».

Le déploiement de bornes de recharges de véhicules électriques, outil de préservation de la qualité de l'air sur nos territoires, doit se concevoir à l'échelle départementale, voire régionale, pour assurer la cohérence du maillage et l'interopérabilité entre les bornes.

Afin de soutenir le développement du véhicule électrique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 propose de prendre en charge l'installation et l'exploitation de 168 bornes de recharges publiques sur le département d'Ille et Vilaine (hors Rennes Métropole). Accompagné par la Région Bretagne, ce projet est cofinancé par l'ADEME, au travers du programme d'investissements d'Avenir.

Pour assurer un déploiement raisonné et cohérent des bornes sur le territoire, le SDE 35 s'appuie sur une étude de maillage réalisée par la Région Bretagne qui pré-identifie les communes d'implantation de la première phase d'installation, prévue pour 2015/2016.

Une concertation avec les communes, communautés de communes et pays, ainsi que les opérateurs privés, est actuellement en cours afin d'affiner et d'optimiser les localisations envisagées.

Contexte général et local :

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Le déploiement de ces infrastructures publiques a pour objectif de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, le SDE35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides » lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SDE35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'investissement de 164 bornes de recharge normale/accélérée et 4 bornes de recharge rapide, à condition que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé de 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de ces 168 bornes de recharge.

Contexte réglementaire :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDE35 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment l'article 3.3.5 habilitant le SDE35 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 3.5.1 portant sur les modalités de transfert des compétences optionnelles,

Vu la délibération du Comité syndical du SDE35 en date du 4 février 2015 portant sur les modalités du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électrique » et les conditions techniques, administratives et financières validées en cette même séance.

Considérant que le SDE35 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015.
- Met à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à accorder pendant 5 ans à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

III – MODIFICATION DES ENTREES D'AGGLOMERATION

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal, dans le cadre des aménagements de sécurité aux entrées d'agglomération, qu'une mise en œuvre de plateaux ralentisseurs avec limitation de vitesse à 30km/h sera effectuée.

Afin de respecter les recommandations routières, le Conseil municipal propose de modifier la position des panneaux d'agglomération de la façon suivante :

- ❖ Rue d'Aubigné sur la RD 91 à la côte PR26 + 170 m,
- ❖ Rue de Marcillé sur la RD 91 à la côte PR25,
- ❖ Rue de Montreuil sur Ile sur la RD 12 à la côte PR 2 + 720 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les modifications de position des panneaux d'agglomération pour la rue de Marcillé,

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les modifications de position des panneaux d'agglomération pour la rue de Montreuil et pour la rue d'Aubigné.

IV – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que la communauté de Communes du Pays d'Aubigné a validé en octobre 2014 la proposition de réalisation des agendas d'accessibilité programmée en mutualisation, sous forme de groupement de commandes.

Il indique que la réalisation d'un diagnostic des ERP sera effectuée par un bureau d'études spécialisé, les communes décidant d'adhérer à ce groupement de commandes doivent délibérer et autoriser le Maire à signer une convention.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un groupement de commandes permet à plusieurs personnes publiques, relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant au choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) entre la collectivité et la communauté de communes du Pays d'Aubigné et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

V – ASSURANCE DE LA COMMUNE « DOMMAGES OUVRAGES »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis Groupama de l'assurance « dommage ouvrage » dans le cadre de la réhabilitation / transformation d'un ancien logement de fonction en classe et locaux annexes.

La cotisation est révisable en fonction du coût définitif des travaux.

Groupama

a - Garantie de base dommage ouvrage (sans franchise)

Le taux hors taxes applicable sur le montant des travaux toutes taxes comprises est de 0,80 %

La cotisation s'élève à 4 000,00 €HT, soit **4 363 30 €TTC** (taxe d'assurance de 9 % et contribution pour les victimes d'attentats de 3,30 €comprises).

B - Garantie complémentaire de bon fonctionnement des éléments d'équipements

Le taux hors taxes applicable sur le coût total de construction toutes taxes comprises est de 1,04 %.

La cotisation s'élève à 200,00 €HT, soit **218,00 €TTC** (taxe d'assurance de 9 % comprise).

C - Garantie complémentaire des dommages aux existants divisibles

La cotisation s'élève à 400,00 €HT, soit **436,00 €TTC** (taxe d'assurance de 9 % comprise)

Total « dommage ouvrage »	5 017,30 €TTC
SMABTP	
Garantie de base dommage ouvrage	5 040,00 €HT
Bon fonctionnement des éléments d'équipements	168,00 €HT
Dommage immatériels consécutifs	504,00 €TTC
Total « dommage ouvrage »	6 226,08 €TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de valider le devis le moins disant et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 0

VI – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	527 974,17	1 050 439,90	522 465,73
INVESTISSEMENT	293 380,94	91 442,31	- 201 938,63

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget de la commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

VII – COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET DE LA COMMUNE

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget de la commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VIII – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	40 537,51	42 292,93	1 755,42
INVESTISSEMENT	6 795,22	126 838,49	120 043,27

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

IX – COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

X – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET LOTISSEMENT DU COURTIL BONNET N°2

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget du lotissement du Courtil Bonnet N° 2 pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 275,73	76 568,91	75 293,18
INVESTISSEMENT	88 433,00	0	- 88 433,00

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget lotissement Courtil Bonnet N° 2 et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

XI – COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET LOTISSEMENT DU COURTIL BONNET N° 2

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget du lotissement du Courtil Bonnet N° 2 du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

XII – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET LOTISSEMENT DU ROME

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget du lotissement du Rome pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	97 212,90	97 212,90	0
INVESTISSEMENT	74 775,53	74 775,53	0

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget lotissement du Rome et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

XIII – COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET LOTISSEMENT DU ROME

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

XIV – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ZAC

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2014 faisant apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 015,63	89,03	- 3 926,60
INVESTISSEMENT	60 873,16	0	- 60 873,16

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

XV – COMPTE DE GESTION 2014: BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget ZAC du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

XVI – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014. Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **522 465,73 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **522 465,73 €** en excédent de fonctionnement.

XVII – VOTE DES 3 TAXES 2015

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le taux des 3 taxes locales pour l'année 2015 avant de voter le Budget Primitif. Il propose :

- d'augmenter la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti pour les porter à :

La taxe d'habitation	13,78 %
La taxe sur le foncier bâti :	16,32 %
La taxe sur le foncier non bâti	39,78 %

Le Conseil municipal procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'augmentation des 3 taxes locales pour l'année 2014, aux taux de :

0 - taxe d'habitation :	13,78 %
1 - taxe sur le foncier bâti :	16,32%
2 - taxe sur le foncier non bâti :	39,78 %

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

XVIII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 158 754,00 €	1 158 754,00 €
INVESTISSEMENT	1 345 694,00 €	1 345 694,00 €
TOTAL	2 504 448,00 €	2 504 448,00 €

IXX – EMPRUNTS DE LA COMMUNE

DEMANDE DE FINANCEMENT EMPRUNT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une offre de prêt a été présentée par l'organisme financier La Banque Postale :

- pour un montant de **615 040,79 €**,
- pour une durée de **18 ans**,
- à un taux fixe de **1,90 %**,
- avec une périodicité trimestrielle,
- à échéance dégressive.

La première échéance sera le 01 juillet 2015.

Ce financement sera inscrit au budget prévisionnel 2015 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de prêt présentée par l'organisme financier La Banque Postale aux conditions citées ci-dessus et autorise le Maire à signer la demande de financement et tous documents relatifs à cette affaire.

Ce financement sera inscrit au budget prévisionnel 2015 de la commune.

Remboursement anticipé

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une demande de renégociation/négociation de prêts a été sollicitée auprès des organismes financiers.

Compte tenu qu'il n'a pas été possible de renégocier les emprunts ci-dessous auprès de l'organisme Crédit agricole, une demande de remboursement anticipé a été sollicitée au 01/04/2015.

Le décompte se présente comme suit :

	Emprunt 1	Emprunt 2
MONTANT DE L'EMPRUNT	550 000,00 €	160 000,00 €

N° emprunt	00030102807	70003504830
Date de souscription	17/06/2009	13/07/2006
Durée	25 ans	25 ans
Taux fixe	4,88	4,40
Capital restant du	454 129,37 €	116 532,23 €
Intérêt normaux	11839,71€	702,39 €
Indemnité financière	22 161,51 €	5 127,42 €
Indemnité de gestion	3 693,59 €	854,57 €
Soit un total de	491 824,18 €	123 216,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement anticipé et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'opération sera comptabilisée après le vote du Budget prévisionnel 2015 de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

XX – AVENANT N° 1 - LOT 1 GROS OEUVRE DEMOLITIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal un avenant de la Société MACE CONSTRUCTION pour des travaux complémentaires concernant les travaux supplémentaires dans le cadre du marché public « réhabilitation / transformation d'un ancien logement de fonction en classe et locaux annexes ». Ces travaux portent, d'une part, sur le comblement d'une ancienne fosse placée sous la rampe d'accès nouvellement créée et, d'autre part, sur l'obligation de sécuriser le poteau de soutien de l'escalier extérieur.

Le devis global pour ces deux opérations est de 1 719,28 €HT.

Montant initial du marché 41 000,00 €HT

Montant de l'avenant n° 1 1 719,28 €HT

Nouveau montant du marché **42 719 ,28 €HT** et **51 263,14 €TTC** (TVA de 20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de 1 719,28 € et le nouveau montant du marché de **42 719 ,28 €HT** et de **51 263,14 €TTC** (TVA de 20%), autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

X – QUESTIONS DIVERSES

Élections

Tableau de présence pour les élections Départementales

Le tableau des permanences pour les élections départementales du dimanche 22 mars 2015 s'établit comme suit :

8h00 – 10h30	M. BURGOT	R. FAUTREZ	ALAIN FOUGLÉ
10h30 – 13h00	S. BODINAUD	C. LEGRY	J.Y HONORÉ
13h00 - 15h30	L. BRÉAL	P. BOYER	JP. ROBERT
15h30 - 18h00	I. LE BOHEC	J. ORY	ALAIN FOUGLÉ

Le tableau des permanences pour les élections départementales du dimanche 29 mars 2015 s'établit comme suit :

8h00 – 10h30	A. PATRAT	C. LEGRY	ALAIN FOUGLÉ
10h30 – 13h00	H. PORCHER	F. BIARD	J.Y HONORÉ
13h00 - 15h30	R. FAUTREZ	L. BRÉAL	JP. ROBERT
15h30 - 18h00	J. ORY	S. BODINAUD	ALAIN FOUGLÉ

Exposition 14 - 18 Le Front, l'Arrière, la Mémoire

L'exposition centenaire Guerre de 14 – 18 a lieu du 25 février 2015 au samedi 14 mars 2015 à Feins dans les locaux de la mairie.

Deux ouvertures exceptionnelles ont lieu :

- le dimanche 8 mars de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

- le vendredi 13 mars de 20h00 à 23h00.

Conseil municipal des Jeunes

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal la création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ) pour les enfants résidant à Feins et fréquentant l'école primaire (du CE1 au CM2) et le collège (6ème et 5ème).

Ce conseil permettrait aux jeunes :

- de s'exprimer sur la vie de leur commune,
- d'acquérir un apprentissage actif de la démocratie,

Aux adultes :

- d'être à l'écoute des souhaits et des propositions des jeunes.

Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet

Une balade commentée à l'étang de Boulet (AQUABIO) aura lieu le dimanche 29 mars 2015 de 14h00 à 15h30

Une exposition « Jardiner au naturel » aura lieu à la mairie (aux heures habituelles d'ouverture).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Minuit et vingt minutes

Prochaine réunion le vendredi 27 mars 2015 à 20h30.

FICHES INFOS

Après-midi jeux de 5 à 125 ans

Au Bar du Centre

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

15h - 16h30
ou
17h - 18h30

Gratuit
Places limitées
Inscription au Bar

FEINS

04 avril 2015

Offert par le Comité des Fêtes de Feins



CONFÉRENCE - DÉBAT

Les Accidents Vasculaires Cérébraux
Parlons-en !

Avec la participation :

- d'un Neurologue (CHU de Rennes) et Président de France AVC 35 ;
- d'un référent de France AVC 35 ;
- d'une ergothérapeute ;
- de la coordonnatrice du CLIC de l'Ille et de l'Illet.

Venez nombreux participer à cette soirée-débat
GRATUITE et OUVERTE À TOUS, jeunes et adultes.

Mardi 7 avril 2015
à 20 h 15
Espace Intergénération (salle Mèlès)

LIFFRÉ

Les Elus MSA du canton de Liffré
en partenariat avec le CLIC de l'Ille et de l'Illet et France AVC 35.



Vendredi 10 Avril
17H00
Au Bar du Centre

Vente de Cookies

Et présentation du projet de Jumelage
Avec Bigfork (USA – Montana)



Organisée par l'association
Eskell West de Feins



Venez nombreux...

BRADERIE & MARCHÉ AUX PLANTES



À l'Étang



Domaine de Boulet

03 mai 2015

9h00



Feins

- Emplacements sur place à 8h00 -
(le mètre : 1€ particuliers - 2€ professionnels)
(se munir d'une carte d'identité)
- Concours de l'Amicale des Palets -
- Galettes/Saucisses - Buvette -

Une réunion de préparation aura lieu le **09 avril 2015 à 20h30 à la mairie**, salle du conseil, toutes personnes désirant aider les membres de l'APE Récré Pour Tous sur cette manifestation sont les bienvenues. Merci.



Camp itinérant Hautes-Pyrénées



13/16 ans



du 04 au 16 juillet 2015

Renseignements au 06 98 57 76 14
mail : ocspac35250@yahoo.fr
site internet : www.ocspac.com

BONNES AFFAIRES

VENDS

2 Vélos Homme et Femme en
l'état
100 € les deux à débattre
02 99 69 63 84

VENDS

Store banne coffre BRUSTOR B50 entièrement fermé alu
laqué blanc crème, toile acrylique Draclon Dickson coloris
6172
Moteur Somfy
Dim : 5 m x 2,50 m
Etat neuf : 2 000 € à débattre
02 99 69 63 84

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 25 de chaque mois au plus tard pour parution le début du mois suivant.

Dépôt légal :
37

Directeur de la publication :
Alain FOUGLÉ

Réalisation :
Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 400